



## 16ème législature

<b>Question N° :</b> <b>7390</b>	<b>De M. Mathieu Lefèvre ( Renaissance - Val-de-Marne )</b>	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé &gt;</b> Solidarités, autonomie et personnes handicapées		<b>Ministère attributaire &gt;</b> Personnes âgées et personnes handicapées
<b>Rubrique &gt;</b> personnes handicapées	<b>Tête d'analyse &gt;</b> Maintien de l'ESAT Léopold Bellan de Bry-sur-Marne	<b>Analyse &gt;</b> Maintien de l'ESAT Léopold Bellan de Bry-sur-Marne.
Question publiée au JO le : <b>18/04/2023</b> Date de changement d'attribution : <b>04/06/2024</b> Question retirée le : <b>11/06/2024</b> (fin de mandat)		

### Texte de la question

M. Mathieu Lefèvre appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de l'autonomie et des personnes handicapées sur la décision, prise par la Fondation Léopold Bellan, de délocaliser l'établissement et service d'aide par le travail (Esat) Léopold Bellan de Bry-sur-Marne à Combs-la-Ville, à plus de 40 kilomètres de Bry. Ce déménagement représenterait, pour les travailleurs de cet Esat, un éloignement bien trop important de leur domicile. Il lui demande par conséquent de tout mettre en œuvre pour préserver cet établissement à Bry-sur-Marne et souhaite connaître les perspectives à ce sujet.